



fisuel INFO

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

www.fisuel.com

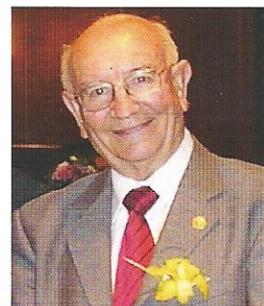
Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

Chers amis: en cette fin d'année, je suis heureux de vous adresser mes vœux les meilleurs, pour vous mêmes et pour l'organisme que vous représentez au sein de notre Fédération. Je souhaite en particulier que vous puissiez trouver dans la FISUEL matière à échanger avec les autres, de l'information, des idées et donc un certain nombre de sources de progrès.

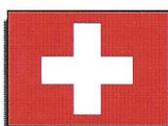
Que vous ayez un bon 2009.

Votre Président.

Romualdo Aires



ACTUALITÉS



Electrosuisse

Electrosuisse est l'organisme de référence dans les domaines des techniques de l'électronique, de l'énergie et de l'information. L'association compte environ 4 300 membres personnels et 1 750 membres du domaine et institutionnels. Elle offre des services, tels que consultations, vérifications, certifications et formations continues, à l'ensemble du secteur électrotechnique.

Elle s'engage à promouvoir la production et l'utilisation sûre,



et fiable, économique et écologique de l'électricité. Par ailleurs, Electrosuisse représente l'économie suisse dans le domaine de l'électrotechnique lors des commissions internationales de normalisation et de certification et gère l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

En Suisse le marché de la sécurité électrique a beaucoup évolué depuis la publication de l'**Ordonnance RS 734.27** (OIBT), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Celle-ci a permis à de nouveaux acteurs d'effectuer des contrôles sur les installations électriques basse tension alors que seul le distributeur d'électricité était autorisé à les faire auparavant. Désormais, d'après l'article 5 de cette ordonnance, le propriétaire, ou un représentant désigné par lui, veille à ce que l'installation électrique réponde en tous temps aux exigences fondamentales de sécurité et de lutte contre les perturbations précisées dans les articles 3 et 4. Il doit par ailleurs être en mesure de présenter, sur demande, un **«rapport de sécurité»**. De même, s'il souhaite faire modifier, entretenir, raccorder ou débrancher des matériels électriques fixes, l'exécuteur des travaux doit, au préalable, être titulaire d'une **«Autorisation générale d'installer»**. Celle-ci est délivrée et publiée dans un registre tenu par l'ESTI et est valable pour une durée illimitée sur tout le territoire suisse. Ses bénéficiaires doivent obligatoirement justifier d'un diplôme ou d'une qualification dont les caractéristiques sont aussi précisées dans l'OIBT.

Une fois les travaux réalisés, ils sont vérifiés, sur mandat des propriétaires, par des organes de contrôle qui remettent un **«rapport de sécurité»** après avoir procédé à un **«contrôle de réception»** pour les installations **neuves** ou **périodique** pour les **anciennes**.



A la FISUEL, on échange, et le Président s'en félicite...

Controleplus, Wishinspect et Estarmejour, trois organismes membres de la FISUEL discutent entre eux : Wishinspect, le plus jeune, souhaitant mettre en place un organisme de vérification dans son pays, membre de la Fédération depuis deux mois, prend la parole.

- **Wi** : nous sommes venus à la FISUEL, car nous avons compris que grâce à elle, nous pourrions enfin faire mettre en place dans notre pays un système permettant de s'assurer que les normes d'installation sont bien appliquées, car même si elles sont excellentes, ... nous avons des doutes, il y a encore beaucoup d'accidents, trop !

- **Controleplus** : vous ne regretterez pas votre décision ; dans cette Fédération, vous aurez, deux fois par an, des témoignages de ceux qui vous ont précédé sur cette voie ; vous pourrez discuter avec eux, aller les visiter dans leurs pays ; un monde de possibilités, de chemins pour vous amener à votre objectif, s'ouvrira devant vous.

Sans entrer dans les détails, sans rappeler, qu'à tort, dans certains pays, c'est encore le fournisseur d'énergie qui fait les vérifications, vous découvrirez qu'il existe plusieurs systèmes ; très schématiquement :

- la vérification par tierce partie,
- l'auto-certification, lorsque l'auteur des travaux est accrédité,
- enfin, le système mixte, soit l'installateur est agréé, et il a le droit de s'autocertifier, soit il ne l'est pas, et dans ce cas, toutes ses installations sont contrôlées par un organisme tiers.

En d'autres termes : être à la FISUEL, c'est un peu comme se trouver devant une carte, et non devant un menu, pouvoir faire un choix.

- **WI** : est-ce à dire qu'en deux ou trois ans, je me serai fait une doctrine complète, et serai en mesure de proposer à mes ministères de tutelle «le meilleur système» ?

- **CPLS** : absolument. Nous avons coutume de dire : un an de FISUEL, trois ans de gagnés ! Et vous pourrez ajouter que vous vous êtes inspiré d'un certain nombre de modèles. Mais, Estarmejour, on ne vous entend pas ...

- **Estarmejour** : je ne dis rien, car nous sommes déjà très bons ; notre système date de quelques décennies, et un certain nombre de pays l'ont déjà adopté. Mais je voudrais ajouter un point : être très bon c'est bien, mais on peut ou on doit toujours s'améliorer. Le mieux n'est pas assez, ou encore comme disent les marins, «trop fort n'a jamais manqué» !

Exemple : en ce qui nous concerne, voulant progresser, nous avons créé un Observatoire de la Sécurité Electrique, une instance informelle réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité des usagers de l'électricité. L'Observatoire observe, recense, travaille et fait des observations ; avantage de la formule, ses propositions reflètent une pensée consensuelle, partagée par l'ensemble de ses membres : elles sont donc très fortes, et le gouvernement en tient compte.

Grâce à cette méthode, nous avons effectivement pu faire une avancée significative dans la vérification des installations anciennes. D'ailleurs la Fédération recommande à tous ses membres d'en faire autant. Faire de son mieux n'est jamais assez, on peut toujours progresser.

- **WI** : c'est très intéressant, et à vous écouter, je me demande d'ailleurs, si nous ne devrions pas, en première étape, avant d'arriver à un système complet de vérifications, faire d'abord cet Observatoire, et c'est lui qui proposera au gouvernement la réglementation nécessaire. Nous aurons ainsi plus de chances d'être entendus, plus de chances de réussir.

- **ESMJ** : vous avez parfaitement raison, et nous vous aiderons. A la FISUEL, on n'est jamais seul.

Arrive le Président de la FISUEL :

Chers amis, je vois que vous échangez, et je vous en félicite. C'est certainement un des atouts de notre Fédération : pouvoir partager nos préoccupations et nos solutions, et ainsi, nous améliorer.

Je vous laisse à vos travaux, mais avant de vous quitter je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui liront ce compte-rendu de vos réflexions, une excellente année 2009 !

Dossier d'installation



La périodicité est établie en fonction du type de l'installation électrique : transport par conduites, ouvrages de munitions et dépôts de carburants, situés dans les zones de protection contre les explosions 0, 20, 1 et 21 définies par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), locaux à affectation médicale des catégories 3 et 4, etc. Elle dépend du risque potentiel encouru et de la durée de l'autorisation. Elle peut être de 1, 5, 10 ou 20 ans.

- Tous les ans, pour les installations spéciales, ou ce entretenues par un électricien d'exploitation.
- Tous les 5 ans, pour les hôtels, lieux publics, ERP.
- Tous les 10 ans, dans l'industrie et l'artisanat.
- Tous les 20 ans, dans les logements.

Pour celles dont la périodicité est inférieure à 20 ans, le propriétaire doit faire exécuter un contrôle de réception et remettre le «**rapport de sécurité**» à qui de droit dans un délai de 6 mois. Celles dont la fréquence des inspections est déterminée entre 10 et 20 ans, doivent, en cas de changement de propriétaire, faire l'objet d'un nouveau contrôle si le dernier remonte à plus de 5 ans.

Les organes habilités à les réaliser sont :

■ des **organes de contrôle indépendants ou des organismes d'inspections accrédités** qui doivent bénéficier d'une autorisation de l'ESTI. Cependant, seuls les organismes d'inspections accrédités selon ISO/IEC 17020 (norme pour les organismes d'inspection), par le SAS (service d'accréditation Suisse) examinent les installations présentant un risque potentiel particulier (installations spéciales).

■ les **exploitants du réseau**, qui ne peuvent contrôler qu'en dehors du secteur qu'ils alimentent et sous condition qu'ils aient constitué une unité organisationnelle indépendante sur les plans juridique et financier, doivent aussi, sur leur propre réseau, vérifier l'exactitude des rapports de sécurité qu'ils conservent dans un registre jusqu'au terme du contrôle périodique suivant et pour une durée minimale de 5 ans.

L'**ESTI**, quant à elle, supervise et assiste l'ensemble des acteurs et peut ordonner des mesures nécessaires à cet effet. Elle se procure les rapports de sécurité qu'elle vérifie ponctuellement et intervient en cas de litige. C'est enfin elle qui contrôlera les installations électriques des propriétaires qui n'ont mandaté aucun organisme d'inspection accrédité.

■ Contact

Electrosuisse

Luppenstrasse 1 CH-8320 FEHRALTORF

Serge MICHAUD

Responsable Réseaux et Installations : +41 (44) 956 13 00
serge@michaud@electrosuisse.ch

Adrian MÖTTELI

Responsable Marketing et Vente : +41 (44) 956 14 33
adrian.moetteli@electrosuisse.ch

Le Centre Technique de Formation de la ESIA de Tokyo

Présentation faite par Toru KASAHARA, Directeur du Centre de Formation Technique de l'ESIA de Kanto, lors de la visite du Centre à Tokyo le 14 novembre 2008

Notre Association de l'inspection et de la sécurité électrique de Kanto (association à but non lucratif) – Kanto est une région autour de Tokyo constituée de 7 préfectures – a été fondée le 15 février 1966, autorisée par le ministère du commerce international et de l'industrie de l'époque, dans le but de contribuer à la sécurité électrique. Cela fait donc 42 ans que nous offrons aux clients les services les plus assurés reposant sur la haute technologie en matière de sécurité électrique.

Les activités de l'Association dégagent une recette annuelle d'environ 32 milliards de yens, et notre champ d'action coïncide avec celui de la Compagnie d'électricité Tokyo, dont le siège se trouve dans la région de Kanto. Nous avons 56 entités, et 3 193 employés, (en octobre 2008), dont 3 021 sont techniciens diplômés.

Notre mission se divise essentiellement en 3 activités :

■ La première activité consiste dans la vérification des installations électriques (*Verification of electrical Installations for general use*). Nous sommes chargés par la Compagnie d'électricité de vérifier les installations électriques à basse tension à usage domestique (dans les foyers et chez les commerçants). 661 employés y participent. Ce travail de vérification est effectué conformément à la loi, et distingue 2 types de vérifications :

- vérification des nouvelles installations électriques,
- vérifications périodiques.

Pour les nouvelles installations électriques, il y a deux cas :

- cas de nouvelles installations,
- cas de modification des installations.

Une fois les travaux terminés, nous sommes chargés de vérifier la conformité des installations au regard des normes techniques en vigueur, définies par l'État et de vérifier la sécurité de l'usage de l'électricité. Ensuite, nous informons le propriétaire des installations et la compagnie d'électricité des résultats obtenus.

- Pour les **vérifications périodiques**, nous visitons les usagers tous les 4 ans en vue de s'assurer de la conformité des installations électriques aux normes techniques électriques. Nous informons les usagers des résultats. Nous avons 6 millions de vérifications périodiques cette année.



■ La deuxième activité consiste dans la gestion de la sécurité (*Safety Management*) ; nous sommes chargés par les clients de vérifier les installations électriques à haute tension à l'usage professionnel (*Electrical Installations for business use*) ou de leur donner des conseils techniques ; les clients sont donc les propriétaires d'immeubles ou d'usines. Cette gestion de la sécurité est effectuée suivant la loi également. 1 822 employés travaillent dans cette activité.

En effet, concernant la gestion de la sécurité, la loi oblige les propriétaires des installations électriques à haute tension (plus de 6 600 volts) à l'usage professionnel de nommer un expert électrique (government licenced Chief Electrical Engineer), et



d'établir un règlement pour s'assurer eux-mêmes de la sécurité. Cependant, pour les installations électriques de moins de 7 000 volts et celles qui génèrent le volume d'énergie de moins de 1 000 kW, les propriétaires peuvent nous charger de ces opérations, après avoir passé un contrat avec notre Association. Cela leur permet donc de se dispenser d'une désignation d'expert électrique.

La gestion de la sécurité consiste dans la vérification périodique des installations électriques (vérification mensuelle sans coupure de courant ; vérification annuelle avec coupure de courant, en faisant des tests et des mesures).

Nous assurons la sécurité des installations électriques en permanence par le biais de :

- la prise de mesures provisoires lors de pannes éventuelles ou d'incidents survenus,
- la proposition d'une conception de nouvelles installations à ajouter à des installations existantes,
- la vérification des travaux des installations.

Actuellement, nous avons 98 267 clients.

■ La troisième activité repose sur la communication, en vue de généraliser à l'intention du public les connaissances sur la sécurité de l'usage de l'électricité et de le sensibiliser sur les précautions contre les accidents d'origine électrique.

Cette activité représente une grande importance pour une association à but non lucratif.

La généralisation des connaissances sur la sécurité électrique et sur les économies d'énergie vers le public s'effectue à travers les différents moyens :

- distribution de brochures,
- émission de la TV ou de la radio,
- création de classes sur l'électricité,
- consultations.

Pour terminer, j'aborde notre Centre de formation technique :

En vue de répondre aux besoins des clients, il est important que chacun des employés leur fournisse un service de bonne qualité. Ce Centre de formation technique a été fondé en novembre 1997 comme un établissement de formation et d'entraînement, dans le cadre des activités célébrant le 30^e anniversaire de l'association.

Cet immeuble a quatre étages, en béton armé, avec une surface de terrain de 1 650 m², et une surface brute de 2 881 m². Les équipements principaux de formation sont :

- générateurs, équipements pour l'exercice de sapeur-pompier au rez-de-chaussée,
- installations électriques à haute tension au 1^{er} étage,
- équipements pour la sécurité, une maison témoin pour la simulation d'une visite de vérification au 2^e étage,
- salle bureautique au 3^e étage,
- générateur solaire avec une pile solaire sur la terrasse,
- poteaux électriques pour l'exercice de montée et de descente, à l'extérieur.

Le Centre est équipé des équipements professionnels pouvant répondre aux programmes de formation variés.

Un tel Centre permet de former de véritables techniciens qui seront capables de répondre exactement aux besoins de la société, selon des programmes élaborés et efficaces, en fonction de leurs futures différentes carrières qu'ils peuvent y effectuer.

A titre d'information, le nombre de participants aux formations techniques a été de 3 966 personnes l'année dernière, ce qui représente environ 330 personnes en moyenne par mois.



Le Forum de Séoul

15 pays, plus de 50 participants se sont retrouvés à Séoul les 11 et 12 novembre, à l'occasion du Forum International de la Sécurité Électrique, organisé par la FISUEL avec le partenariat de KESCO.

Il est vrai que l'ensemble des thèmes abordés avait de quoi séduire. Ce furent d'abord, le 11, dans les murs de KESCO :

- une présentation générale (16 départements, 1 Institut, 53 directions locales, 2 876 personnes),
- un point très précis sur les vérifications des installations électriques dans les logements (16 millions de logements, pré-inspection avant le branchement, vérification tous les 3 ans, 6 points génériques vérifiés),
- une information complète sur les statistiques (en 2007 : 1 900 incendies d'origine électrique, sur 48 000, dont plus de la moitié dus à des court-circuits, 61 décès, dont 36 dans le résidentiel), et une présentation de la manière dont elles sont largement communiquées tous les ans, dans tout le pays.



Romualdo ARIAS, Président de la Fisuel, et In Bae RIM, Président de Kesco.

Le lendemain, le 12, les participants ont eu la chance de pouvoir assister à «L'Événement» annuel de la sécurité électrique, une grande opération de communication – présidée par le Vice-ministre de l'Éducation et de l'Économie, Jae Hoon Lee, et par le Président de KESCO, In Bae Rim – destinée à récompenser 57 personnes s'étant distinguées au cours de l'année dans le domaine de la sécurité électrique.

Enfin, ce fût le Forum proprement dit, présidé par Romualdo Arias, Président de la FISUEL, avec 10 présentations, permettant d'aborder successivement : la FISUEL, surveillance en temps réel de la sécurité de l'installation en Corée, rôle des installateurs électriciens en Indonésie, diagnostic sécurité des installations électriques à Taiwan, agrément des installateurs électriciens et des personnes compétentes en Malaisie,



la vérification des installations au Portugal, l'observatoire national de la sécurité électrique français, vérifications périodiques dans le secteur résidentiel au Japon, conséquences d'un défaut de terre, questions de sécurité liées à l'évolution du réseau de distribution électrique, et le projet «safe world» d'ECL.

Autant de sujets qui, une fois de plus, ont montré le vaste champ des domaines d'intérêt des membres de la FISUEL, avant que le Président Arias ne conclue en donnant rendez-vous à tous les participants les 11 et 12 juin 2009, à Paris, pour l'Assemblée générale.

ESC, Londres 8 et 9 septembre 2007 Un débat global sur la sécurité des produits



David LATIMER, Phil BUCKLE, Romualdo ARIAS, Adiouma DIONE

La conférence inaugurale de l'Electrical Safety Council sur la sécurité des produits tenue les 8 et 9 septembre à Westminster a connu un très grand succès, suivie par des représentants de tous pays européens, ou pas.

Contrefaçons, certification de la qualité, réglementation, législation et protection des consommateurs ont figuré parmi les points forts de l'ordre du jour de ces deux grandes journées.

Dave Dossett, Président de l'Electrical Safety Council et Directeur Général du BEAMA (Association Britannique des fabricants de matériels électriques) a déclaré :

Cette initiative, particulièrement réussie, a rassemblé pour la première fois, les acteurs clés concernés par la sécurité des produits électriques dans un marché devenu global, permettant une large vision de la question, un débat de niveau international, un partage des connaissances et la mise en place d'un réseau.

Les sujets abordés concernent la filière professionnelle dans son ensemble, ainsi que les décideurs politiques et les régulateurs.



Réunion d'information dans les bureaux de Kesco le mardi 11 novembre



En ouvrant ce débat, notre but est d'élaborer une stratégie claire pour travailler avec l'ensemble des organisations de façon à pouvoir formater l'évolution de la sécurité des produits.

A cette occasion l'Electrical Safety Council a apporté son soutien à la Charte de la Filière Electrique, et endossé ce document, aux termes duquel, tous les signataires s'engagent à lutter contre les produits contrefaisants et ceux qui ne sont pas conformes aux normes.

Et Dave Dossett a ajouté : *des normes à réduction et des produits électriques contrefaisants peuvent tuer, personne n'en est à l'abri, et c'est l'intérêt de chacun que la filière soit unie pour s'attaquer à ce problème global.*

Dans la logique du succès de cet événement inaugural, l'Electrical Safety Council s'est donné comme objectif de renouveler l'opération tous les deux ans, et de l'intégrer dans le calendrier international de la sécurité électrique.

Plus d'informations sur : www.esc.org.uk

Salon international de Yaoundé

Les 4 et 5 juillet 2008, s'est tenu à Yaoundé au Cameroun le premier Salon International sur la normalisation, les standards et la sécurité des installations électriques intérieures.



Ouverture du Salon par le Ministre de l'Energie

Organisé par la FISUEL et l'ARSEL (membre associé camerounais de FISUEL), sous le haut patronage du Ministère de l'Energie et de l'Eau et du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, il a vu la participation d'une dizaine de pays : France (CONSUEL), Sénégal (PROQUELEC), Etats-Unis, Côte d'Ivoire (LBTP SECUREL), Bénin (CONTRELEC), Togo, Gabon, Nigeria, Burkina-Faso et Cameroun (dont ARSEL).

La FISUEL y a été représentée par Adiouma Dione, Vice-président. Ce colloque a permis, à la suite des exposés faits par les experts, de confirmer la nécessité et l'urgence de la mise en place au

Cameroun, d'un cadre institutionnel et réglementaire pour assurer le contrôle des installations électriques intérieures.

En marge de ces présentations, il y avait une exposition des matériels de contrôle des installations électriques officiellement ouverte par un certain nombre de personnalités.

La presque totalité des sessions a été présidée par Adiouma Dione.

La Fédération a été fortement remerciée pour son implication dans ce Salon et sa volonté de promouvoir la sécurité électrique dans le monde.

Réunion de travail à Brazzaville

Du 30 juin au 2 juillet, Adiouma Dione a effectué une visite de travail à Brazzaville (Congo). L'objectif était : sensibiliser les responsables du secteur électricité sur la nécessité de mise en place d'un organisme de contrôle de la sécurité des usagers de l'électricité. Il a rencontré à cette occasion un certain nombre de personnalités – dont Jean-Marie Iwandza, Directeur de l'Energie et George-Roger Adzama, Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur Electricité – ainsi que la SNE (Société Nationale d'Electricité) et certains chefs d'entreprises intéressés par cette démarche.

Dans le relevé des conclusions signé par le Directeur Général de l'Energie et le Vice-président de la FISUEL, les points ci-dessous ont été mis en exergue :

- nécessité de diligenter la mise en place au Congo d'un contrôle de la sécurité des usagers de l'électricité ;
- nécessité de confier la gestion de la conformité des installations électriques à un organisme regroupant en son sein : les usagers, les distributeurs et les installateurs.

Irlande

Le RECI agréé pour le gaz

La Commission de régulation de l'Energie a le plaisir d'annoncer qu'elle a désigné le RECI comme Instance de Supervision de la Sécurité du Gaz. Le RECI envisage de créer une société anonyme qui s'appellera le Registre des Installateurs de gaz d'Irlande avec pour seul objectif d'être l'Instance de Supervision de la Sécurité du Gaz. Cette dernière sera une filiale à part entière du RECI et sera responsable de contrôler les installateurs de gaz dans le domaine de la sécurité, elle agira par délégation de la Commission. Sa mission devrait commencer le 5 janvier 2009, pour atteindre un niveau complètement opérationnel dans le courant de l'année.

Contact : David Mc GLOUGHLIN

Tél +353(0)1 492 9966 - Fax +353(0)1 492 9983

Email : dmcgloughlin@reci.ie

Agenda

■ Lundi 23 mars 2009 – MADRID

- Conseil d'administration

■ Jeudi 11 et Vendredi 12 juin 2009 – PARIS

- Assemblée générale



Fisuel Info est disponible sur demande par courrier électronique.

21, rue Ampère 75017 PARIS
Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10
Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15
e-mail : fisuel@fisuel.com